RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GIP Compétences
Académie de Versailles
APPRENTISSAGE

CFA de l'académie de Versailles

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ANIMATION-GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF

UFA Louis Armand - 9 Rue Pierre de Coubertin 91330 Yerres

OBJECTIFS

Le titulaire du diplôme exerce son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.
Il est responsable de son action sur les plans technique et organisationnel et agit sous l'autorité de son responsable hiérarchique sur le plan pédagogique. Attestant de certifications complémentaires, il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
Il a la responsabilité de la conduite du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
Il intervient pour des projets concernant tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.

CONTENU

Compétences professionnelles :
- Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice
- Mettre en œuvre un projet d'animation
- Gérer un projet dans le secteur du sport

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 400 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2024
Date de fin : 30 juin 2025

PRÉ-REQUIS

Niveau 4 (ex IV)
Être titulaire d'un Baccalauréat ou diplôme de niveau 4.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (ex IV)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
  MC animation-gestion de projets dans le secteur sportif

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

En termes d'insertion directe du titulaire de la mention complémentaire, la cible professionnelle recouvre des emplois portant sur l'animation d'activités dans des structures de tout type, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations relatifs au secteur économique du sport. Si le titulaire est amené à exercer des fonctions d'encadrement des activités physiques et sportives celui-ci le fera dans les conditions prévues par le Code du sport.
La mention complémentaire AGSS constitue un premier palier vers l'obtention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Fiche RNCP 30833

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Parcoursup, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Activité physique et sportive

CONTACT

Mme Corinne Brun
Cbrun5@ac-versailles.fr
Tél : 01.69.48.27.82

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois
charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.
Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.
Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

Fiche mise à jour le
22 décembre 2023